

Votre CFE-CGC à votre écoute



23/09/2025

AVIS CFE-CGC AG2R

Projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Accords de Branches

Nous sommes aujourd'hui consultés sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Accords de Branches.

Il y a deux ans, quasiment jour pour jour, nous rendions un avis défavorable sur l'organisation que votre prédécesseur a mis en place, organisation motivée par le plan de redressement d'AG2R Prévoyance, organisation dont vous avez hérité lors de votre arrivée dans le Groupe, il y a bientôt 7 mois.

Assez logiquement donc, la CFE-CGC ne remet pas en cause le fait de procéder à une nouvelle réorganisation de la DAB. Comme nous avons pu l'indiquer dès la présentation de votre projet, la CFE-CGC considère plus cohérent de revenir à l'organisation existante auparavant, plus lisible par tous.

Cette fois-ci, vous avez choisi de ne pas travailler en chambre pour la conception de votre projet. Vous semblez avoir compris ce qui fait la force de cette direction, d'une importance stratégique pour un groupe de protection sociale paritaire : les hommes et les femmes qui la composent !

La CFE-CGC considère que s'appuyer sur l'expérience et les compétences des salariés est toujours la bonne méthode.

Si le redressement technique n'est pas totalement derrière nous, la reconquête semble se dessiner comme l'un des objectifs du prochain plan d'entreprise. Celle-ci ne se fera pas sans un travail sur l'image du Groupe et sa réputation. Pour ce faire, préserver les collaborations existantes et qui fonctionnent nous paraît indispensable. Sur ce point, votre projet semble correspondre à votre ambition.

Votre constat de lien affinitaire distendu avec les organisations syndicales et patronales n'est que la conséquence des soubresauts que vos équipes ont subis. Ne pas mettre l'humain au centre des projets, comme ce fut le cas par le

passé, a entraîné inévitablement une détérioration de l'image du Groupe.

Ainsi, votre volonté de développer le maillage territorial, de promouvoir le rayonnement tant externe qu'interne et de s'appuyer sur la Prévention devrait permettre de recréer le lien affinitaire et de ce fait d'améliorer l'image du Groupe vis-à-vis des décideurs des branches.

Votre projet, mais surtout la présentation que vous en avez fait, semble être animé par une volonté de redonner un caractère commercial à la DAB.

Cette direction que vous qualifiez vous-même de « direction commerciale de spécialité » au sein de la DSPAB se situe souvent à la frontière du commercial et du technique.

Le regroupement des Technico-commerciaux au sein d'un pôle qualifié d'Expertise est révélateur de leur importance dans cette activité. Il sera donc indispensable que le Directeur des Expertises DAB dispose de la marge de manœuvre adéquate pour défendre ses équipes face aux demandes des commerciaux DAB.

La CFE-CGC sera très vigilante au respect des engagement pris envers les technico-commerciaux, qu'ils deviennent ou non chefs de projet.

L'annonce d'un tuilage, sur une durée de maximum six mois, devra se faire de façon suivie et pragmatique pour éviter une charge déséquilibrée entre les collaborateurs de la direction, la CFE-CGC y veillera.

Enfin nous ne pouvons que saluer le projet de séminaire en janvier 2026, comme un lancement de cette nouvelle dynamique auprès d'équipes qui ont été fortement chahutées ces deux dernières années.

Les attentes sont fortes, la pression le sera donc tout autant. La CFE-CGC sera vigilante à l'obtention des budgets correspondants à la mise en œuvre de votre projet.

L'attention de la CFE-CGC sera à la hauteur des ambitions de votre projet et de l'importance de cette activité pour notre Groupe.



Pour toutes ces raisons, la CFE-CGC émet un avis favorable sur le projet d'évolution de l'organisation de la Direction des Accords de Branches.

Votre CFE-CGC AG2R

Suivez nous !

